Cette communication est réalisée avec l'appui de RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté Égalité Fraternité — AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE

Agronomie : que s'est-il passé ce mois-ci ?

NOVEMBRE 2023 : le bout du tunnel ?

Qu'il fût long cet automne 2023 : presque pas un jour sans pluie pendant plus d'un mois, c'est du jamais vu. Et même sans les pluviométries record subies sur la côte avec plus de 550mm, les cumuls reçus sur l'intérieur, comme à Barly (62) sont de l'ordre de 180 mm soit plus du double des « normales ».

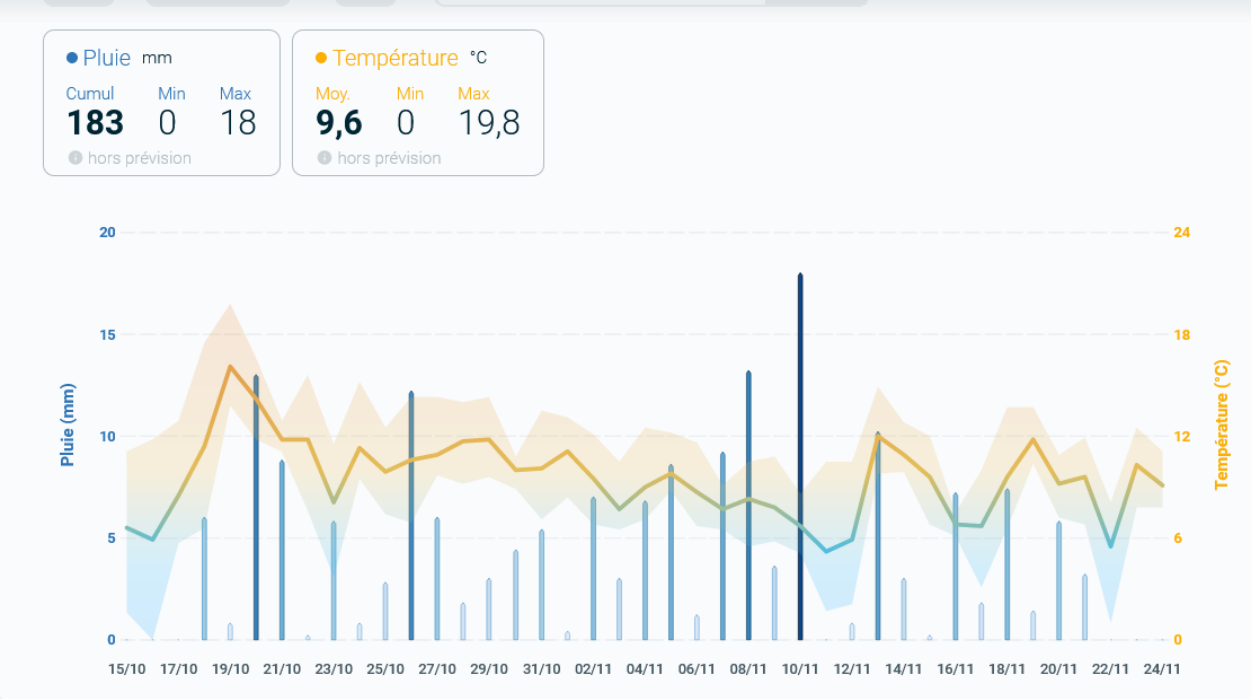

Il en résulte, outre des retards de récolte et de semis ou des impasses de protection des cultures, beaucoup de parcelles présentant des plantes chétives voire ennoyées. Il ne sert à rien de refaire le match et se demander si on aurait dû récolter, semer plus tôt ou procéder différemment car quoiqu'il arrive, ça ne changera rien à la situation. Par contre, repérer les risques pour anticiper le comportement des cultures sera beaucoup plus efficace.

Quel risque l'excès d'eau présente-t-il pour les céréales d'hiver ?

Certaines parcelles ont été recouvertes par les eaux en pleine germination. Dans ces cas précis, le resemis sera très certainement de rigueur car au-delà de 4 jours passés sous l'eau on atteint 50% de pertes et passé 10 jours, c'est l'ensemble des plantules qui a disparu

Au stade tallage cependant, les céréales sont assez résilientes à l'excès d'eau, voire même à l'ennoiement si la durée reste raisonnable. Les pertes de pieds sont assez limitées, cependant, il faudra s'attendre à un tallage plus réduit qu'à l'accoutumée d'autant plus préjudiciable sur des variétés faisant leur rendement sur le nombre d'épis/m2 comme LG APOLLO ou GARFIELD. Il faudra donc veiller à accompagner la plante lors de la montaison pour limiter au plus la régression de talles : fractionnement d'azote, surveillance des carences induites en oligo-éléments et solutions biostimulantes type Ascophyllum favorisant la production d'hormones de croissance : le stade épi 1cm sera à surveiller de près !

Mais le plus fort risque présenté par l'excès d'eau, chronique et invisible d'ailleurs, est sans aucun doute le mauvais développement du système racinaire. En effet, celui-ci ne peut actuellement pas se développer en profondeur et crée peu de racines secondaires et de poils absorbants. Par conséquent, l'absorption de nutriments et d'eau sera moins efficace. Tant que le sol reste humide, ce ne sera pas forcément un énorme handicap car les éléments nutritifs seront accessibles mais on pourra observer des phénomènes d'échaudage en cas de stress hydrique en fin de cycle, dès lors que le manque de racines entraînera un déficit d'alimentation. C'est encore loin, mais mieux vaut prévenir (surtout quand on ne peut guérir à cette période !) : après un rapide test bêche pour évaluer l'état d'enracinement de la culture, on veillera à accompagner la plante à l'aide de petites quantités de Phosphore et de biostimulants favorisant la rhizosphère (acides humiques, fulviques) ou le développement du chevelu racinaire (ascophyllum nodosum)

Les derniers semis se font presque systématiquement après labour : quelles conséquences ?

La charrue semble être l'outil incontournable de cet automne et dans la plupart des cas, point de semis possible sans labour. Les structures de surface, de ce qu'on en voit depuis quelques jours, sont très satisfaisantes pour ne pas dire inespérées au vu des conditions. Cependant, il convient de regarder la structure en 3D -et pas que du dessus- et de s'intéresser à la semelle formée. En effet, un labour en conditions plastiques telles que nous les connaissons actuellement induit forcément la création d'un horizon lissé et d'une semelle. Pour notre céréale d'hiver, peu de risque à vrai dire dans la mesure où vraisemblablement celle-ci restera humide au moment où les racines auront à la passer, vers la fin du tallage. Le réel risque concerne donc plutôt la culture suivante, dès lors que la sécheresse estivale aura durci cette semelle de labour. Encore une fois, le diagnostic est impératif pour prendre les bonnes décisions : un petit coup de bêche ou mieux, de télesco, vous permettront en sortie d'hiver d'apprécier l'état structural du sol. On pourra donc affiner la conduite à tenir : décompactage, sous-solage, couverts végétaux…

Pour ce qui est de la vie du sol, dédramatisons de suite : un labour occasionnel revêt peu d'incidences néfastes sur la vie du sol et quand bien même il interviendrait après 15 ans de TCS, on ne recommence pas à zéro, loin s'en faut !

Vous l'aurez compris, les conditions extrêmes que nous venons de subir nous incitent à nous projeter loin devant pour compenser les éventuels accidents. Voyons tout de même le côté positif : si les sols ont une bonne mémoire et peuvent garder trace d'une Intégrale de 70T pendant plusieurs années, ils ne sont cependant pas rancuniers et retrouveront leur niveau initial de fertilité pour peu qu'on les accompagne.

Essais Ferme Pilote 2023 / 2024

Alors que nos résultats d'essais 2022/2023 sont en fin d'analyse et/ou de rédaction, voici ce que nous avons prévu pour 2023/2024 :

Essais implantés à l'automne 2023

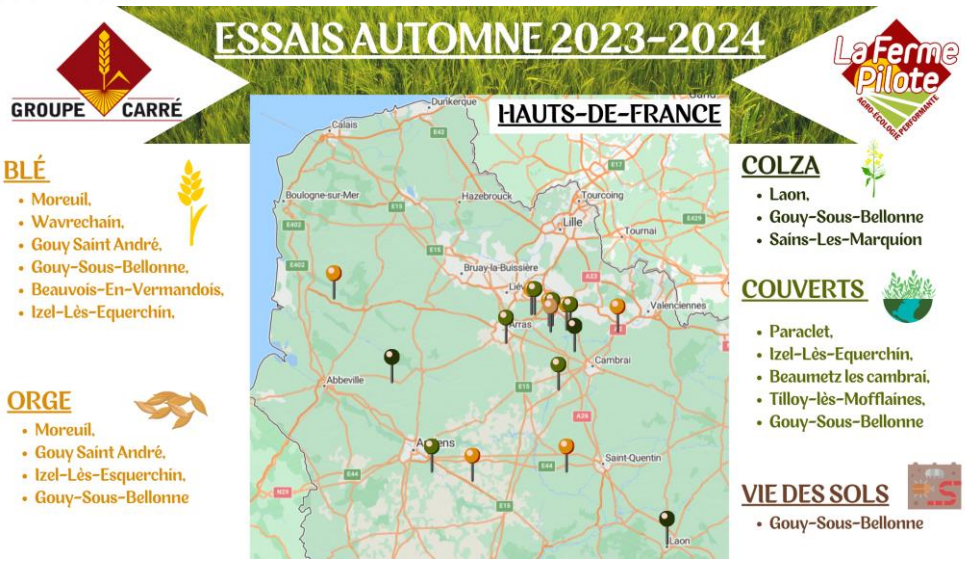

Côté cultures de printemps, les protocoles ne sont pas encore finalisés, cependant voici un aperçu de ce que nous aimerions faire :

Cultures	Thématiques
Betteraves sucrières	- Biostimulants « détox » désherbage - Fongicides - Désherbage - Alternatives néonicotinoïdes
Maïs	- Biostimulants
Pommes de terre	- Fongicides - Biostimulants stress hydrique - Désherbage phyto et mécanique
Oignons	- Fongicides

En attendant de pouvoir visiter ces essais ou de retrouver nos résultats de cette campagne, retrouvez ici quelques-uns de nos résultats antérieurs : https://www.groupe-carre.fr/resultats-dessais-2020-2021/

Vous avez une question sur nos essais ? Aimeriez échanger avec nous sur des résultats ? N'hésitez pas à contacter la Ferme Pilote : Maud FRAPPART 06 42 42 06 92

VERTAL GRANDES CULTURES®

L'anti-stress de vos cultures

Un engrais foliaire riche en antioxydants, véritable anti-stress de vos cultures
Une Biosolution VERTAL naturelle et performante qui agit sur 2 mécanismes :

- La limitation du niveau d'oxydation de la plante, qui peut alors se concentrer sur son développement.
- L'augmentation de la photosynthèse productrice de sucres qui, en plus d'alimenter les différents organes de la plante, a un effet antioxydant.

VERTAL GRANDES CULTURES®

Cocktail d'ingrédients naturels qui combine

- Extraits de plantes
- Oligo-éléments
- Acides aminés

> *Une plante stressée par les aléas climatiques subit une augmentation de son oxydation. Elle va déclencher des mécanismes coûteux en énergie pour maîtriser cette hausse. Cette énergie est alors perdue pour la plante.*

Résultat FOODSCAN | Mesure du Potentiel RedOx

Mesures FOODSCAN quotidiennes
une semaine après application

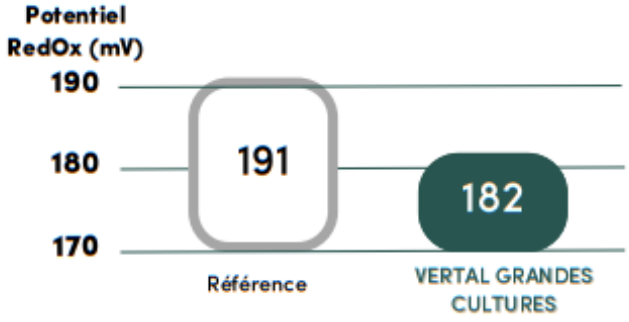

Le niveau d'oxydation est mesuré par le Potentiel RedOx.

Le FOODSCAN, un outil simple et rapide pour mesurer l'action du VERTAL GRANDES CULTURES sur le Potentiel RedOx.

Un scan de 15 secondes donne accès à 4 paramètres de santé de la plante, dont son degré Brix (taux de sucre) et son niveau d'oxydation.

une diminution significative de l'oxydation de la plante avec VERTAL GRANDES CULTURES

La plante est maintenant dans de bonnes conditions pour faire le plus de talles et le plus d'épis possibles.

En moyenne, les agriculteurs comptent entre 10 et 15% d'épis supplémentaires. VERTAL GRANDES CULTURES permet à la plante d'en mener un plus grand nombre à terme.

Côté rendement, les derniers résultats d'un essai mené par la ferme pilote Carré parlent d'eux-même !

Essai La ferme Pilote Carré - 2023

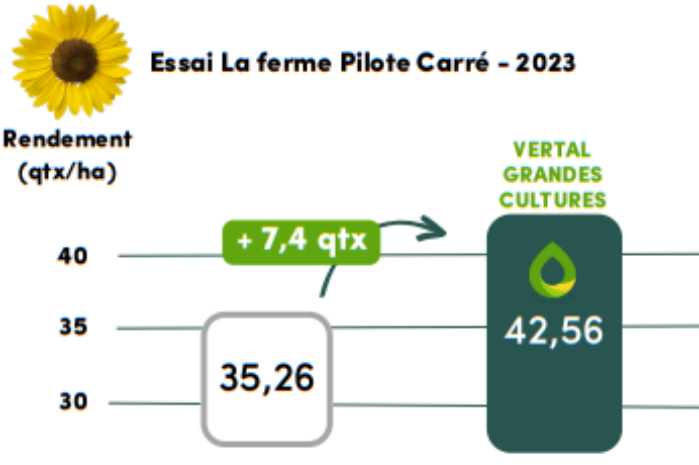

Plus d'infos sur le produit

Compatible avec désherbants, fongicides, régulateurs et insecticides

www.vertal.fr

Prolongation du plan d'aides régionales aux investissements

Chaque année, la région Hauts-de-France coordonne un plan d'aides aux investissements agricoles en mobilisant plusieurs enveloppes financières, notamment de l'Europe. Connu il y a peu sous l'acronyme PCAE, il s'appelle désormais le PRE'AD (Plan Résilience et Adaptation).

Le nom change mais pas les règles avec une longue liste de pièces justificatives et une sélection sur une grille à points. Cette année, la date de début d'éligibilité des dépenses est fixée au 15 février 2023 mais le dépôt du dossier complet devra se faire avant achèvement du projet sinon il sera réputé inéligible. Les investissements éligibles sont variés. On y retrouve le matériel pour l'élevage, les cultures spécialisées (ex lin), la gestion des haies et des couverts, le semis direct, l'agriculture de précision, le désherbage mécanique, les économies d'énergie et d'eau.

La clôture des dépôts était initialement prévue au 14 décembre 2023 mais un délai complémentaire doit être annoncé. Pour rappel, l'accusé de réception du dépôt de la demande ne vaut pas promesse de subvention car il y a beaucoup de demandes à étudier.

Appels à projet du PRE'AD	**Investissements agricoles en faveur de la réduction des impacts environnementaux et climatiques**	**Investissements pour améliorer la performance globale et la durabilité des filières d'élevage**	**Investissements agricoles en faveur des productions végétales**
Investissements éligibles	Equipements relatifs à la réduction des intrants ; haies et agroforesterie ; économie d'énergie ; préservation des sols ; lutte contre l'érosion ; économie d'eau…	Construction de bâtiment, rénovation ou aménagement ; apiculture ; équipements visant l'autonomie alimentaire et conditions de travail…	Productions légumières et fruitières, lin, houblon… : Bâtiments et matériels de stockage /conditionnement, équipement spécifique aux cultures spécialisées, plants pour cultures pérennes
Planchers (HT)	4 000 € sauf projets haie et agroforesterie : 2 000 €		
Plafonds d'investissements éligibles (HT) 2023	**120 000 €** Si JA : 180 000€ Collectifs et GAEC : 240 000€	**120 000 €** Si JA : 240 000€ Collectifs et GAEC : 240 000€	**100 000 €** Si JA : 150 000 € Collectifs et GAEC : 100 000 €
Taux d'aides	40 % / 80% pour les projets haies et agroforesterie	40 %	30 %
Majorations	- 10 à 20% nouveaux installés *(cumulable avec les autres critères)* - 10 à 20% agriculture biologique - 10 à 20% si projet collectif - 5 à 10% MAEC Système, projet Label bas carbone - 10 à 15% contrat CARE (protection ressources en eau aire de captage)		
Taux maximal subvention	70 %	60 %	50 %
Seuils de sélection	100 points	120 points	100 points

Source : https://hautsdefrance.chambre-agriculture.fr

Le cahier des charges avec les investissements éligibles et les grilles de points sont sur le site : Appels à projet: Europe en Haut-de-France (europe-en-hautsdefrance.eu)

Un nouvel outil (EUROPAC) permet le dépôt dématérialisé et est obligatoire pour tout nouveau dossier d'aide : https://euro-pac.hautsdefrance.fr/sub/tiers/authentification

Pour toute question, contactez Maud FRAPPART maud.frappart@groupe-carre.fr – 06 42 42 06 92